

Assistant(e) Ressources Humaines

Niveau III

Durée totale : 22 mois

Préparatoire	Qualifiant
5	17

► *Contexte professionnel*

L'Assistant(e) Ressources Humaines exerce dans tous types de structure telle qu'entreprise privée, publique, cabinet de recrutement, entreprise de travail temporaire, association et dans tous secteurs d'activité. Il(elle) seconde son responsable dans l'administration du personnel et la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines

► *Contenu : 2 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)*

- Assurer l'administration du personnel
- Mettre en œuvre les processus de recrutement, d'intégration et de formation des salariés

• Conditions d'entrée

- Être reconnu travailleur handicapé
- Être orienté par la MDPH

► *Modalités et objectifs pédagogiques*

- **Individualisation des parcours** : Progression selon les objectifs et les besoins individuels, points d'étape en équipe pluridisciplinaire, évaluation de compétences suivie des remédiations appropriées, alternance entre temps de travail en groupe et temps de travail individuel.
- **Développer et mettre en œuvre**, en situation de travail réelle ou simulée, des compétences professionnelles (savoirs, savoir-faire, ressources personnelles et support) permettant de valider un titre professionnel, de se professionnaliser sur un métier et d'occuper un emploi dans une structure privée, publique ou associative.

► *Déroulement*

17 mois de formation qualifiante précédée d'une période préparatoire de 5 mois. La formation qualifiante intègre l'application en entreprise de 1 mois en cours de formation et de 2 mois en fin de parcours.

Possibilité d'effectuer un parcours comprenant des périodes alternées centre/entreprise

• Aptitudes et pré requis

- Bonnes capacités à la communication orale et écrite
- Posséder des qualités relationnelles
- Être adaptable au changement
- Compétences langagières C1 du CECR

► *Validation*

Session de validation permettant d'obtenir un Titre Professionnel de niveau III délivré par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

Le jury est constitué de professionnels et désigné par la DIRECCTE Ile-de-France. Titre accessible par VAE